RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DAVA
GIP DAIFI
RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

INFORMATION

Vous avez sollicité l'Académie de la région Guadeloupe pour une demande de validation des acquis de l'expérience.
Nous vous invitons à lire attentivement les informations suivantes concernant le paiement des frais de certification, les modalités de dépôt de dossier de validation (Livret 2), l'inscription sur cyclades et de la prestation d'accompagnement proposée par le DAVA.

1. *Les frais de jury et modalités de dépôt des dossiers de validation (livret 2)*

a. Les frais de jury

Conformément à la réglementation, vous devrez vous acquitter de la participation financière forfaitaire au processus de certification par la voie de la VAE d'un montant de **300€**.

Le financement de ces frais peut être pris en charge par :

- Le compte personnel de formation
- Votre employeur (OPCO ou Plan de développement de compétences)
- Collectivité
- En auto-financement (virement ou chèque)
- France Travail

❖ *Par le compte personnel de formation*

Les frais de jury sont pris en charge par le CPF dans le cadre d'un parcours VAE comprenant un accompagnement avec ou sans complément formatif.

❖ *Par votre employeur, auto-financement, France Travail, …*

Contactez le DAVA par mail à l'adresse suivante : dava.guadeloupe@gipdaifi.fr
Nous vous transmettrons un devis que vous présenterez à votre financeur (employeur, France Travail…)

b. Les modalités de dépôt des dossiers de validation (livret 2) et inscription sur Cyclades

Avant l**e dépôt de votre livret 2** sur la plateforme https://vae.education.gouv.fr/ ***,** le justificatif de paiement des frais de jury par virement devra être adressé à nos services.

- ***Pour les dépôts du 1er au 15 Janvier*** (session jury de Mars) : Le paiement des frais de jury devra être réalisé le **16 décembre au plus tard.**
- ***Pour les dépôts du 1er au 15 Septembre*** (session jury de novembre) : le paiement des frais de jury devra être réalisé le **2 septembre au plus tard.**

Le coût des frais de jury sera dû et aucun remboursement, ni total, ni partiel, ne sera effectué en cas d'abandon de votre démarche.

Le dépôt du livret 2 sur la plateforme ne vaut pas inscription à l'examen.

Vous devez vous inscrire sur Cyclades en passage global même pour une validation partielle, pour être convoqué par le jury à partir du 16 au 31 janvier ou du 16 au 30 septembre et, transmettre les justificatifs demandés lors de votre inscription :

- Le récapitulatif de votre inscription sur cyclades daté et signé
- La copie de votre pièce d'identité
- L'attestation de recevabilité
- Le livret 1 ou dossier de faisabilité
- Le livret 2 ou dossier de validation
- Le référentiel de compétences

***Attention** : Le dépôt des dossiers hors délai ne sera pas pris en compte.*

Vous devrez vous informer de toute rénovation du diplôme pour lequel vous demandez la validation.

2. *L'accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité et à l'élaboration du livret 2 et à la préparation à l'entretien jury (fortement conseillé) et à l'entretien post jury (optionnel)*

a. La prestation d'accompagnement

À la suite de votre inscription dans un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), nous vous proposons un accompagnement personnalisé, adapté à vos besoins. Cet accompagnement peut inclure, si nécessaire, un complément formatif pour renforcer certaines compétences en lien avec votre projet.

Un accompagnateur vous guide tout au long de votre parcours VAE dans l'analyse de votre expérience professionnelle, dans le choix et la description de vos activités professionnelles et extraprofessionnelles. Il vous apporte une aide pour parler de vos activités et les formaliser dans votre livret 2.

b. Le financement de l'accompagnement

Le financement de l'accompagnement peut être pris en charge par :

- Votre CPF - Mon compte personnelle de formation
- Votre employeur (OPCO ou Plan de développement de compétences).
- En auto-financement (virement ou chèque)
- France Travail
- Collectivité

Nous vous invitons à un entretien d'accueil destiné à vous guider et à vous soutenir dans vos démarches de recherche et de mobilisation de financements.

Un espace personnalisé a été créé. Vous recevrez un lien pour l'activer et vous positionner pour un rendez-vous à partir des dates proposées.

Vous pouvez contacter le DAVA par mail à l'adresse suivante : dava.guadeloupe@gipdaifi.fr pour toute information complémentaire.

L'équipe du DAVA vous accompagne et vous souhaite de réussir votre projet de validation des acquis de votre expérience.

La Cheffe du département du DAVA